

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

AUREOMYCINE MERIAL

2. Composition qualitative et quantitative

Un comprimé intra-utérin de 6 g contient :

Substance(s) active(s) :

Chlortétracycline 1000 mg
(sous forme de chlorhydrate)

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Comprimé intra-utérin.

4.1. Espèces cibles

Bovins.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les vaches :

- Traitement des infections du postpartum dues à des germes sensibles à la chlortétracycline : métrites, renversement de l'utérus, non-délivrance.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'allergie connue à la chlortétracycline ou à toute autre substance du groupe des tétracyclines.
Ne pas utiliser en cas de résistance connue aux tétracyclines.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas manipuler ce produit en cas d'allergie connue aux tétracyclines.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'utilisation du produit.

En cas de réaction après exposition au produit (éruption cutanée par exemple), consulter un médecin.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Comme pour toutes les tétracyclines, des réactions allergiques et de photosensibilité peuvent être rarement observées.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

La spécialité n'est pas destinée à être utilisée chez les femelles en gestation.

L'innocuité de la spécialité chez les femelles en lactation n'a pas été étudiée. Cependant, du fait d'une absorption négligeable, pendant la lactation, la spécialité peut être utilisée après évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie intra-utérine.

Métrites : introduire 1 ou 2 comprimés dans l'utérus suivant le degré de l'infection. Renouveler, si nécessaire, au bout de 24 heures.

Non-délivrance : après une délivrance manuelle, déposer un comprimé dans la corne intéressée ou dans les deux, afin de prévenir l'infection.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Cf. rubrique « Effets indésirables ».

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : 7 jours.
Lait : zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : anti-infectieux intra-utérin, chlortétracycline.
Code ATC-vet : QG51AA08.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

In vitro, la chlortétracycline est principalement bactériostatique. La chlortétracycline exerce son activité par inhibition de la synthèse protéique de la cellule bactérienne. La division cellulaire et la formation de la paroi cellulaire, en particulier, sont perturbées. La chlortétracycline se lie aux récepteurs de la sous-unité 30S des ribosomes bactériens, ou ils interfèrent avec la liaison de l'aminoacyl-ARN de transfert au niveau du site accepteur du complexe ARN messager-ribosome. La chlortétracycline est un antibiotique actif sur de nombreux germes à Gram positif et à Gram négatif, les mycoplasmes, les rickettsies.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration intra-utérine des comprimés gynécologiques, l'absorption de la chlortétracycline est négligeable.

6.1. Liste des excipients

Povidone
Gomme arabique
Stéarate de magnésium
Amidon de riz
Sucre pulvérisé

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

A conserver à l'abri de la chaleur.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Plaquette thermoformée PVC-aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE
29 AVENUE TONY GARNIER
69007 LYON
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/3528265 1/1989

Boîte de 12 plaquettes thermoformées de 2 comprimés

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

01/03/1989 - 30/07/2009

10. Date de mise à jour du texte

27/04/2020